

TITRE I.

---

DÉVELOPPEMENS

**DU BUDGET DES DÉPENSES**

**DE LA DETTE PUBLIQUE,**

POUR L'EXERCICE 1839.

---

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<i>Intérêts de la dette.</i>		
1		Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire . . . . .
2	1	— de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. %/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 . . . . . fr. 5,040,000 »
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 1,008,000 »
3		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices clos . . . . .
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %/o, autorisé par la loi du 18 juin 1836 fr. 1,200,000 »
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 300,000 »
5		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt . . . . .
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838 fr. 1,525,524 »
	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 508,508 »
7		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt. . . . .
8	1	Intérêts de l'emprunt fait pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers du capital de 1,481,481 francs 48 centimes, ci . . . . . fr. 74,074 07
	2	Amortissement de cet emprunt. . . . . 14,814 81
9		Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .
10		— de la dette viagère . . . . .
11		— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . .
12		— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835 . . . . .
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Rémunérations.</i>		
1		Pensions ecclésiastiques. . . . . fr. 630,000 »
2		— civiles . . . . . 560,000 »
3		— civiques . . . . . 230,000 »
4		— militaires . . . . . 1,550,000 »
5		— de l'Ordre Léopold . . . . . 30,000 »
6		Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clos . . . . . 5,000 »
2		Traitemens d'attente, traitemens ou pensions supplémentaires et secours annuels . . . . .
3		Subvention à la caisse de retraite. . . . .
4		Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances, retenus en Hollande . . . . .
5		Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1839.	Observations.
CHARGES ordinales et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1839.	en moins AU BUDGET de 1839.		
611,894 17	»	611,894 17	611,894 17	»	»		
6,048,000 »	»	6,048,000 »	6,048,000 »	a) »	»		a) Voir l'état annexé n° 1er
128,000 »	»	128,000 »	128,000 »	»	»		
1,500,000 »	»	1,500,000 »	1,500,000 »	b) »	»		b) Voir l'état annexé n° 2.
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»		
2,034,032 »	»	2,034,032 »	»	2,034,032 »	c) »		c) Voir l'état annexé n° 3.
40,000 »	»	40,000 »	»	40,000 »	»		
88,888 88	»	88,888 88	»	88,888 88	d) »		d) Voir l'état annexé n° 4.
150,000 »	»	150,000 »	800,000 »	»	650,000 »		
»	7,000 »	7,000 »	7,300 »	»	300 »	e)	e) La diminution pro- vient du décès de ven- teurs viagers.
»	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»		
230,705 89	»	230,705 89	230,705 89	»	»		
3,000,000 »	5,000 »	3,005,000 »	3,127,000 »	»	129,000 »	f)	f) La diminution pro- vient du décès de pen- sionnaires, principale- ment de pensionnaires ecclésiastiques licenciés.
»	»	»	g) 7,000 »	»	»		
»	121,484 62	121,484 62	50,000 »	71,484 62	h) »		g) Cette somme de 7,000 francs formait l'art. 5 du chapitre 2 (Dette publique, exer- cice 1838), pour 1839, cette dépense sera pré- levée sur le crédit glo- bal de 3,005,000 francs ci-contre.
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»		
»	400,000 »	400,000 »	270,000 »	130,000 »	i) »		h) Dans l'allocation demandée se trouve compris le montant de ce qui reste à payer aux ayant-droit en vertu de titres présentés par eux; la diminution de fr. 1,693 12 c <sup>s</sup> sur la demande faite au Bud- get de 1838 provient d'un décès.
»	8,465 60	8,465 60	»	8,465 60	j) »		i) Voir l'état annexé n° 5.
14,037,520 94	566,950 22	14,604,471 16	13,010,900 06	2,372,871 10	779,300 »		j) Voir l'état an- nexé n° 6).

NUMÉROS des	Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>			
<i>Fonds de dépôts.</i>			
1			Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .
2			— des cautionnemens des comptables belges, inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam.
3			Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissemens de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés. . . . .
4			Intérêts des cautionnemens versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises etc. . . . .
5			Intérêts des consignations faites au Gouvernement belge . . . . .
6			Intérêts et remboursemens des consignations dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1839.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1819.	en moins AU BUDGET de 1839.		
14,037,520 94	566,950 22	14,604,471 16	13,010,900 06	2,372,871 10	779,300 »		
150,000 »	»	150,000 »	160,000 »	»	10,000 »	(a)	a) La diminution pro- vient de rembourse- ment qui seront effectués, et de capitaux devenus la propriété de l'état
14,000 »	»	14,000 »	13,000 »	1,000 »	»	(b)	b) Cette augmen- tation est nécessaire pour pourvoir aux réclama- tions faites à nouveau depuis un an.
»	70,000 »	70,000 »	100,000 »	»	30,000 »	(c)	c) Les besoins annon- cés permettent de ré- duire cette demande d'allocation à 70,000 fr. pour 1839.
160,000 »	»	160,000 »	140,000 »	20,000 »	»	(d)	d) L'augmentation de 20,000 francs provient de l'augmentation pro- portionnelle des capi- taux versés dans les caisses de l'État (voir l'état n° 7).
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	(e)	e) Voir l'état an- nexé n° 8.
»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»	»	(f)	f) Voir l'état annexé n° 9.
14,411,520 94	686,950 22	15,098,471 16	13,523,900 06	2,393,871 10	819,300 »		
				En plus 1,574,571 10			

6

**PIÈCES A L'APPUI**

**DU**

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1839.**



8

ÉTAT N° 1.

**Emprunt de Fr. 100,800,000,**

A CINQ POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1838.

½ p. ‰ du capital de l'emprunt . . . . .	504,000 »	}	665,027 »
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> mai 1838, des obligations amorties; 2 ½ p. ‰ de fr. 6,441,080. . . . .	161,027 »		
½ p. ‰ du capital de l'emprunt . . . . .	504,000 »	}	681,218 »*
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> novembre 1838, des obligations amorties; 2 ½ p. ‰ de fr. 7,088,720 . . . . .	177,218 »		
TOTAL. . . . . fr.			1,346,245 »
Sur cette somme il doit être employé au remboursement d'obligations sorties au tirage au sort du 8 mai 1838 . . . . .			
			665,184 56
Reste à appliquer à l'amortissement de l'exercice 1838 . . . . fr.			681,060 44

\* Dans le cas où le cours de l'emprunt permettrait d'effectuer à la bourse, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1838, un rachat d'obligations pour l'amortissement, cette somme de fr. 681,218 serait majorée du montant d'un semestre d'intérêts des obligations rachetées.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1838.

Capital primitif de l'emprunt . . . . .	100,800,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1838 et jouissances antérieures . . . . .	7,088,720 »
Restant du capital de l'emprunt . . . . fr.	
	93,711,280 »

NB La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1839, du montant de la dotation annuelle de fr. 1,008,000 augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1839, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 2.

**Emprunt de Fr. 30,000,000,**

A QUATRE POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1838.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . .	150,000 »	}	159,800 »
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> janvier 1838 des obligations amorties; 2 p. % de 490,000 francs . . . . .	9,800 »		
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . . .	150,000 »	}	163,420 »
Intérêts du semestre au 1 <sup>er</sup> juillet 1838 des obligations amorties; 2 p. % de 671,000 francs . . . . .	13,420 »		
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.			<b>323,220 »</b>

*NB.* Cette somme de 323,220 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 341,228 91 c. avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1838.

Capital primitif de l'emprunt . . . . .	30,000,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> janvier 1838 et jouissances antérieures. . . . .	671,000 »
Restant du capital de l'emprunt. . . . . fr.	<b>29,329,000 »</b>

*NB.* La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1839, du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs, augmenté des intérêts des capitaux rachetés et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> juillet 1839, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 3.

**Libellé des Frais présumés de l'Emprunt de fr. 50,850,800,**

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1839 A FR. 40,000.

1° 1 p. % de commission sur les intérêts en faveur de MM. De Rothschild , soit 1 p. % de fr. 1,525,524 . . . . .	fr. 15,255 24
2° 1 pour cent de commission sur le montant de l'amortissement. La somme affectée à l'amortissement est de fr. 508,508 (1 p. % de l'emprunt ), qui, au cours présumé de 72 pour cent, pourrait amortir un capital de fr. 706,261 11 c <sup>s</sup> , dont 1 pour cent fait . . . . .	7,062 61
3° Perte de change sur fr. 1,525,524, soit liv. st. 60,060, à 20 centimes par livre sterling . . . . .	12,012 »
4° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, sur fr. 2,034,032 appli- cables aux intérêts et à l'amortissement (1 ½ pour mille) . . . . .	3,051 04
5° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'An- vers, de Paris et de Londres d'annonces relatives à l'amortissement, etc., calculés d'après ceux de l'emprunt 5 pour cent . . . . .	2,700 »
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . .	<b>fr. 40,080 89</b>

ÉTAT N° 4.

## ENTREPOT D'ANVERS.

## Produits.

Les droits de magasinage ont produit en 1836 . . . . . fr. 102,041 20

## SAVOIR :

1 <sup>r</sup> Trimestre. . . . .	fr. 19,236 65	} 102,041 20
2 <sup>e</sup> Id. . . . .	22,648 55	
3 <sup>e</sup> Id. . . . .	27,884 58	
4 <sup>e</sup> Id. . . . .	32,271 42	

En 1837, les recettes se sont élevées pendant le

1 <sup>r</sup> Trimestre. . . . .	30,071 56	} 111,573 77
2 <sup>e</sup> Id. . . . .	24,908 19	
3 <sup>e</sup> Id. . . . .	29,931 97	
4 <sup>e</sup> Id. . . . .	26,662 05	

Les produits de 1838 ne sont pas connus, mais si l'on considère la marche presque toujours ascendante des recettes, on pense pouvoir les évaluer à fr. 120,000 »

## Charges.

Intérêts de l'emprunt au capital de fr. 1,481,481 50 c <sup>s</sup> ou fl. P.-B. 700,000, à 5 pour cent . . . . .	74,074 07	} . . . . . 88,888 88
Amortissement par tirage au sort, 1 p. cent. 14,814 81		

Frais généraux d'administration, entretien des bâtimens, travaux neufs de parachèvement, assurance contre l'incendie, contri- butions, etc., en 1836. . . . .	39,135 85
en 1837. . . . .	33,855 78

Fr. 72,991 63

Pour 1839 on les réduira à . . . . . 31,000 »

Fr. 119,888 88

ÉTAT N° 5.

## CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1839.

## RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitemens et remises . . . . .	390,000 »
2° Part dans les amendes et confiscations en matière de douane . . . . .	30,000 »
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers, etc. . . . .	30,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>450,000 »</u>

## DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 6 septembre 1838, déduction faite des extinctions connues . . . . .	1,025,047 »
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1839. . . . .	50,000 »
Fr.	<u>1,075,047 »</u>
Extinctions présumées. . . . .	25,000 »
Reste. . . . . fr.	<u>1,050,047 »</u>

## RÉCAPITULATION.

Dépenses . . . . . fr.	1,050,047 »
Recettes . . . . .	450,000 »
Insuffisance. . . . . fr.	<u>600,047 »</u>

ÉTAT N° 6.

## FONDS DES VEUVES.

*ÉTAT nominatif des personnes qui, par suite de décès survenus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1830, réclament le paiement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves et orphelins, créée en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814, et qui produisent la preuve de leurs droits par un certificat de participation à ladite caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cet établissement spécial sous le Gouvernement précédent.*

	TRAITEMENT proportionnel.	MONTANT DE LA PENSION	
		EN FLORINS.	EN FRANCS.
Les enfans Mousnier . . . . . fl.	1,400 »	350 »	740 74
La veuve Dewez, née Kaicman. . . . .	3,000 »	750 »	1,587 30
La veuve Hoffmann, née Raguet . . . . .	1,100 »	275 »	582 01
La veuve Bareel, née Van Ruymbeke. . . . .	4,000 »	1,000 »	2,116 40
La veuve Delcambre, née Esser . . . . .	700 »	175 »	370 37
La veuve Demetzer, née Bastin. . . . .	600 »	150 »	317 46
La veuve Chatelain, née De Stryker . . . . .	400 »	100 »	211 64
La veuve Hanciau, née Goffin . . . . .	1,300 »	325 »	687 33
La veuve L'Ortye, née Le Louchier . . . . .	3,500 »	875 »	1,851 85
TOTAL, fin août 1838. . . . .	16,000 »	4,000 »	8,465 60

*NB.* Un article analogue montant à 6,300 fr., avait été alloué au Budget des Finances (exercice 1838, chapitre 5), il a paru rationnel de porter en 1839 cette espèce de dépense au Budget de la Dette publique, où elle trouve sa place naturelle.

D'après les chiffres proposés, la somme de 7,000 fr., pour solder les pensions résultant du même chapitre, mais acquises avant le 1<sup>er</sup> octobre 1830, et qui avait été portée spécialement au Budget de la Dette publique de 1838 (art. 5, chap. 2), sera prélevée sur le crédit global de 3,005,000 fr., porté art. 1 du même chapitre pour l'exercice 1839.

ÉTAT N° 7.

## ÉTAT

*De situation des inscriptions au registre général des cautionnemens versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 23 novembre 1830, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1839.*

Les inscriptions existantes au 1 <sup>er</sup> août 1838, pour versemens faits pendant 1837 et les années antérieures, déduction faite des remboursemens effectués, s'élèvent à fr. 2,950,415 77 c <sup>s</sup> , intérêts à 4 pour cent. . . . . fr.	118,016 63
Versemens présumés en 1838 et ceux déjà faits en 1837 et non encore inscrits 450,000 francs; intérêts pour 1839 à 4 pour cent . . . . .	18,000 »
Versemens présumés en 1839 425,000 francs; intérêts à payer à 2 pour cent l'un portant l'autre. . . . .	8,500 »
Intérêts des versemens faits et à faire pour garantie de droits d'accises, douanes, etc. . . . .	15,000 »
Ensemble. . . . . fr.	<u>159,516 63</u>

L'augmentation de 20,000 francs au Budget des dépenses de l'exercice 1839 n'est que fictive, attendu qu'une majoration de pareille somme sera portée au Budget des Voies et Moyens, à la rubrique : *Produits de l'emploi des fonds de cautionnemens et consignations.*

16

LTA1 N° 8.

---

## CONSIGNATIONS

FAITES AU GOUVERNEMENT BELGE.

---

### ÉTAT GÉNÉRAL

*De la situation, au 1<sup>er</sup> septembre 1838, de la Caisse des Consignations courantes (loi du 28 nivôse an XIII), formé d'après les états des conservateurs des hypothèques.*

---

## CONSIGNATIONS

N <sup>os</sup> D'ORDRE.	CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES			RESTANT A REMBOURSER au 31 décembre 1837.	TOTAL GÉNÉRAL.
		DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.		
1	Anvers. . . . .	"	4,843 23	4,843 23	79,243 37	84,086 60
2	Malines . . . . .	1,693 63	4,967 36	6,660 99	93,863 32	100,524 31
3	Turnhout. . . . .	"	"	"	"	"
4	Bruxelles . . . . .	50,981 82	175,901 48	226,883 30	275,330 73	502,264 03
5	Louvain . . . . .	"	33,222 62	33,222 62	28,374 31	61,597 43
6	Nivelles . . . . .	"	290 97	290 97	3,000 "	3,290 97
7	Bruges. . . . .	"	209,697 26	209,697 26	12,974 11	222,671 37
8	Courtrai . . . . .	7,817 80	2,168 17	9,985 97	846 22	10,832 19
9	Farnes. . . . .	"	"	"	3,089 68	3,089 68
10	Ypres . . . . .	"	"	"	19,962 08	19,962 08
11	Gand . . . . .	"	77,866 06	77,866 06	288,024 14	365,890 20
12	Audenaerde . . . . .	"	"	"	24,340 72	24,340 72
13	Termonde. . . . .	"	20,027 54	20,027 54	22,251 63	42,279 17
14	Mons . . . . .	48,060 19	184,535 20	232,595 39	186,959 87	419,555 26
15	Charleroy. . . . .	567 53	32,434 44	33,001 97	124,819 42	157,821 39
16	Tournay . . . . .	3,440 "	43,110 64	46,550 64	196,724 86	243,275 50
17	Liège . . . . .	22,000 "	4,577 54	26,577 54	182,461 52	209,039 06
18	Huy . . . . .	"	"	"	686 39	686 39
19	Verviers . . . . .	"	13,503 50	13,503 50	7,512 64	21,016 14
20	Hasselt. . . . .	919 65	"	919 65	"	919 65
21	Ruremonde . . . . .	"	46 64	46 64	5,701 36	5,748 "
22	Tongres . . . . .	"	311 23	311 23	19,783 56	20,094 79
23	Arlon . . . . .	"	1,523 20	1,523 20	3,436 60	9,959 80
24	Dieckkirch . . . . .	"	"	"	6,342 92	6,342 92
25	Marche. . . . .	"	112 "	112 "	71,369 46	71,481 46
26	Neuf-Château. . . . .	2,299 75	19,930 02	22,229 77	3,611 71	25,841 48
27	S <sup>t</sup> -Hubert. . . . .	"	137 88	137 88	500 "	637 88
28	Namur. . . . .	"	"	"	2,356 97	2,356 97
29	Dinant. . . . .	1,000 "	"	1,000 "	5,515 09	6,515 09
	TOTAUX. . . . .	138,780 37	829,206 98	967,987 35	1,674,133 18	2,642,120 53

## COURANTES.

REMBOURSEMENS EN PRINCIPAL			RESTE A REMBOURSER au 31 août 1838.	PAIEMENS D'INTÉRÊTS		
DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.		DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.
6,406 17	7,565 74	13,971 91	70,114 69	1,670 17	323 12	1,993 29
"	79,862 22	79,862 22	20,662 09	"	553 92	553 92
"	"	"	"	"	"	"
18,166 25	69,895 05	88,061 30	414,202 73	74 08	771 38	845 46
1,778 57	6,000 "	7,778 57	53,818 86	41 81	61 64	103 45
"	"	"	3,290 97	"	"	"
"	"	"	222,671 37	"	"	"
"	"	"	10,832 19	"	"	"
"	"	"	3,089 68	"	"	"
"	"	"	19,962 08	"	"	"
40,860 19	21,613 29	62,473 48	303,416 72	697 87	461 52	1,158 89
"	"	"	24,340 72	"	"	"
"	"	"	42,279 17	"	"	"
"	19,840 86	19,840 86	399,714 40	"	706 89	706 89
"	33 31	33 31	157,788 08	"	"	"
6,958 92	482 82	7,441 74	235,833 76	"	1 77	1 77
20,990 "	1,257 "	22,247 "	186,792 06	413 27	3 50	416 77
"	500 "	500 "	186 39	"	7 08	7 08
"	4,788 81	4,788 81	16,227 33	"	101 86	101 86
"	"	"	919 65	"	"	"
"	"	"	5,748 "	"	"	"
"	"	"	20,094 79	"	"	"
"	68 14	68 14	9,891 66	"	" 58	" 58
"	"	"	6,342 92	"	"	"
"	"	"	71,481 46	"	"	"
"	3,505 "	3,505 "	22,336 48	"	6 61	6 61
"	"	"	637 88	"	"	"
"	1,200 "	1,200 "	1,156 97	"	102 08	102 08
"	"	"	6,515 09	"	"	"
95,160 10	216,612 24	311,772 34	2,330,348 19	2,896 70	3,101 95	5,998 65

ÉTAT N° 9

## Consignations dont les fonds sont en Hollande.

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation annuelle de la Caisse des Consignations  
(loi du 28 nivôse an XIII, période antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830).

ANNÉES OU PÉRIODES.	REMBOURSEMENT EN PRINCIPAL.	RESTANT A REMBOURSER À l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS PAYÉS PAR ANNÉE OU PÉRIODE.	Observations.
1 <sup>er</sup> octobre 1830. . .	»	898,681 25 (a)	»	a) Ce chiffre est majoré de fr. 2,304 76 <sup>cs</sup> , par suite d'une consignation de 1,100 fl. P.-B., qui ne figurait dans les Situations précédentes que pour 11 fl. P.-B.
4 <sup>o</sup> trimestre 1830. . .	54,935 13	843,746 12	1,285 83	
Année 1831. . . . .	244,127 27	599,618 85	15,524 47	
— 1832. . . . .	82,521 34	517,097 51	13,130 80	
— 1833. . . . .	118,361 84	398,735 67	37,479 52	
— 1834. . . . .	17,372 70	381,362 97	3,550 95	
- 1835. . . . .	7,473 44	373,889 53	1,787 12	
- 1836. . . . .	26,415 71	347,473 82	6,111 59	
— 1837. . . . .	24,666 02	322,807 80	8,698 07	
20 septembre 1838 .	11,840 02	310,967 78	3,537 53	
TOTAUX. . . . .	587,713 47	. . . . .	91,105 93	